

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée générale spéciale de la Corporation « **LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL** », tenue à la Place Bell le 17 octobre 2019 à 13h00.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Sont présents : M. Michel Demers
 M. Raymond Talbot
 M. Ray Khalil
 M. Nicolas Borne

Est absent : M. Marcel Alexander

Étant tous membres de la Corporation.

Assistent également à l'assemblée :

Mme Christiane Hémond, Directrice Générale, CCSL
Mme Valérie Lachapelle, responsable services administratifs, CCSL
Me Eve-Marie Le Fort, avocate, CCSL

Le président de l'assemblée déclare l'assemblée ouverte à 13h00.

1.1. Président et secrétaire de l'assemblée

Du consentement unanime des membres présents, monsieur M. Ray Khalil, vice-président du conseil d'administration agit comme président de la réunion en l'absence du président M. Marcel Alexander et Mme Eve-Marie Le Fort agit comme secrétaire de la réunion.

1.2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour s'établit donc comme suit :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

- 1.1. Président et secrétaire de l'assemblée
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour

2. DÉCISIONS

- 2.1. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle du 13 août 2019
- 2.2. Ratification des Règlements généraux refondus [2019-1] et autorisation de dépôt d'une demande de lettres patentes supplémentaires

3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**Résolution
AGS-2019-10-17/001**

Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, **RÉSOLU** :

D'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée tel quel.

Le président de l'assemblée constate qu'aucune objection n'est soulevée et déclare la résolution adoptée à l'unanimité des membres présents.

2. DÉCISIONS

2.1. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle du 13 août 2019

Les membres de l'assemblée ayant reçu préalablement le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 août 2019, la secrétaire est dispensée d'en faire lecture.

**Résolution
AGs-2019-10-17/002**

Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, **RÉSOLU** :

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 août 2019, tel que rédigé.

Le président de l'assemblée constate qu'aucune objection n'est soulevée et déclare la résolution adoptée à l'unanimité des membres présents.

2.2. Ratification des Règlements généraux refondus [2019-1] et autorisation de dépôt d'une demande de lettres patentes supplémentaires

Les membres prennent connaissance du rapport des vérificateurs qu'ils ont reçu préalablement et s'en déclarent satisfaits.

**Résolution
AGS-2019-10-17/003**

Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, unanimement **RÉSOLU** :

1. D'approuver et ratifier le Règlement 2019-1 suivant le texte adopté par le conseil d'administration;
2. D'autoriser la présentation d'une demande de lettres patentes supplémentaires afin de donner plein et entier effet au Règlement 2019-1.

3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution
AGS-2019-10-17/004

Il est alors unanimement **RÉSOLU** :

Que l'assemblée soit levée à 13h05.



Ray Khalil
Président de l'assemblée



Nicholas Borne
Secrétaire-trésorier